

Dans sa déclaration, le ministre a résumé les procédures qui étaient antérieurement en vigueur. Encore une fois, nous pouvons constater que la bureaucratie est toute puissante et qu'elle doit être quelquefois remise à la raison.

Je félicite le ministre, qui a eu le courage d'abroger certains articles désuets de la loi, et je l'invite à continuer dans cette veine dans d'autres divisions qui relèvent de son autorité.

Nous sommes d'accord sur les modifications annoncées par le ministre, mais je veux lui rappeler que le Canada ne doit pas rendre les règlements et la loi moins efficaces, afin que l'essor économique du Canada ne soit pas compromis par l'arrivée d'un trop grand nombre d'immigrants.

Nous devons continuer à faire un choix judicieux des personnes qui ont décidé de venir vivre au Canada, particulièrement, cette année, alors que nous connaissons un taux assez élevé de chômage.

J'incite donc le ministre à être prudent quant aux modifications qui seront apportées à la loi, et je l'invite à continuer à consulter les provinces en tant que partenaires, étant donné que l'immigration, en vertu de la Constitution, relève des autorités provinciales et fédérales.

J'espère que le ministre tiendra compte de ces recommandations lorsque la loi sera modifiée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je désire proposer en vertu de l'article 43 du Règlement une motion qui est d'intérêt national et éminent. Comme nous serons tenus, plus tard aujourd'hui, de voter pour l'année 1972-1973 des crédits totalisant 11 milliards de dollars et qu'un grand nombre d'entre eux n'ont pas été examinés même superficiellement, je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock (M. Mather):

Que la question du vote des crédits futurs soit immédiatement renvoyée au comité permanent de la procédure et de l'organisation en vue d'assurer un contrôle législatif sur les dépenses de deniers publics.

M. l'Orateur: La motion du député exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être mise en délibération.

[M. Rodrigue.]

• (1430)

LES TRANSPORTS

KOOTENAY AND ELK RAILWAY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Il s'agit d'une question urgente et d'importance pour bon nombre de cheminots et autres employés de chemins de fer de diverses régions du pays. Je propose donc, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose):

Que la question de l'aménagement prévu du chemin de fer Kootenay et Elk dans la région Kootenay Est pour opérer une jonction avec le Burlington Northern Railway à la frontière canado-américaine, pour le transport de charbon d'exportation à la côte du Pacifique, par voie du Burlington Northern Railway, soit soumise à l'examen du comité des transports et communications et que celui-ci donne un compte rendu des effets de cet aménagement sur l'emploi, l'ensemble de l'économie canadienne et la possibilité d'exporter d'autres produits par des embranchements du même genre dans d'autres régions du Canada.

[Français]

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être proposée que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut donc être présentée.

* * *

L'AGRICULTURE

COMMISSION DU BLÉ—RENOVI AU COMITÉ DES RAPPORTS ANNUELS ET SUPPLÉMENTAIRES

[Traduction]

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la Chambre approuve-t-elle à l'unanimité, et conformément aux consultations, la proposition suivante?

Que les rapports annuels et supplémentaires de la Commission canadienne du blé des années financières 1968-1969 et 1969-1970, ainsi que le rapport annuel 1970-1971 soient envoyés au comité permanent de l'Agriculture.

On me dit que le comité désire fort ce renvoi. Si la Chambre est d'accord pour qu'il n'y ait pas débat, nous pourrions obtenir son consentement maintenant, sur votre approbation, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, bien que la motion soit discutable, nous consentons à son adoption sans débat pourvu que les autres partis fassent de même.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord.